

## **PRO-1.2 Mise en œuvre et examen du Plan stratégique**

**Soumise par : Le Conseil (Présidente du Conseil)**

**Références :**

- A. Plan stratégique de l'OHI 2021-2026
- B. 6<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI C-6 – *Compte rendu*
- C. M-3 Résolutions de l'OHI – Résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée – *Cycle de planification [pour les années d'Assemblée]*

### **PROPOSITION**

**Notant l'aval du Conseil, l'Assemblée est invitée à :**

- a. **Convenir de la poursuite de la conduite des programmes de travail annuels sur la base du Plan stratégique en place pour 2021-2026 et d'enjoindre le Conseil en conséquence ;**
- b. **Approuver que le But 1 du Plan stratégique de l'OHI et ses cibles aient la plus haute priorité dans la mise en œuvre du programme de travail 2024-2026 ;**
- c. **Demander à l'IRCC de fournir des conseils au Groupe de travail sur les MSDI sur le changement d'orientation de la mise en œuvre du But 2/cible 2.1 vers un portail de données, de produits et de services de l'OHI fournissant des couches thématiques mondiales ;**
- d. **Continuer à mesurer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des trois programmes de travail au moyen des indicateurs de performance stratégique approuvés par le Conseil ;**
- e. **Fournir des orientations au prochain Conseil pour la préparation du Plan stratégique 2027-2032.**

### **NOTE EXPLICATIVE**

1. Le Plan stratégique en place, conçu pour la période glissante 2021-2026, sera révisé à chaque session ordinaire de l'Assemblée (référence C, art. 1). Le Conseil, chargé de contribuer à cet examen, a confirmé la pertinence générale et la facilité d'utilisation du plan stratégique existant. Le Conseil recommande donc de poursuivre le Plan stratégique en place pour 2021-2026 en général (Décision du Conseil C6/56), mais propose des ajustements de priorités qui sont expliqués dans les paragraphes suivants.
2. A sa neuvième réunion en 2022 (NCSR9), le Sous-comité de la navigation, des communications, de la recherche et du sauvetage de l'Organisation maritime internationale (OMI) avait approuvé et transmis au Comité de la sécurité maritime (MSC) de l'OMI la proposition, initiée par l'OHI, d'inclure des jeux de données compatibles S-100 comme format valide dans les ECDIS.
3. Le 6<sup>ème</sup> Conseil a pris note des résultats de la 9<sup>ème</sup> session du NCSR de l'OMI sur la révision du MSC.1/Circ.1503/Rev1 – Guide de bonnes pratiques ECDIS et la révision du

MSC.232(82) – Normes de fonctionnement des ECDIS (voir LC de l'OHI 31/2022) et a pris note des engagements connexes pris par l'OHI vis-à-vis de l'OMI et de l'IEC en particulier (période de transition pour l'ECDIS S-100, pour une utilisation officielle après le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2029, les nouveaux systèmes doivent être conformes à la nouvelle résolution de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS). Les deux documents ont ensuite été approuvés en novembre 2022 par le Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC 106).

4. Il convient de noter en particulier ce calendrier prévu pour les ECDIS S-100. Une couverture en ENC S-101 en croissance rapide et des services complémentaires appropriés de données/produits S-100 sont désormais attendus lorsque les ECDIS S-100 seront opérationnels. Afin de répondre à ces attentes, il est désormais d'une importance stratégique d'aider les Etats membres de l'OHI et les parties prenantes au sens large à soutenir activement l'élaboration de la S-101 et d'autres spécifications de produits S-1xx et, éventuellement, à accélérer la livraison des versions opérationnelles des S-128, S-164 et S-98.
5. En conséquence, il est proposé que la mise en œuvre du programme de travail 2024-2026 soit axée sur les activités à l'appui du But 1 et de ses cibles, ce qui signifie une priorité dans :
  - a. L'application des ressources matérielles et humaines ;
  - b. La liaison avec les partenaires du secteur public et de l'industrie ;
  - c. La promotion d'approches régionales concertées, y compris une collaboration accrue avec les RENC ; et
  - d. Le soutien de bancs d'essai fournissant des exemples de bonnes pratiques pour la production, la maintenance et la distribution de tous les dérivés prioritaires de la S-100.
6. Un moyen important pour la création et la maintenance de services pour les services dérivés de la S-100 est une infrastructure MSDI mature. Le Plan stratégique aborde cette question dans le cadre du But 2/cible 2.1 visant à « créer un portail pour soutenir et promouvoir la coopération régionale et internationale en matière d'infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI) ». La mise en œuvre de cette cible est abordée dans le cadre du programme de travail du Groupe de travail sur les MSDI, qui est supervisé par l'IRCC. Jusqu'à présent, la solution envisagée consistait à créer à l'OHI une page Web dédiée qui servirait de passerelle vers les MSDI nationales respectives des Etats membres.
7. Entre-temps, ce concept s'est avéré être une tâche insupportable en termes d'exhaustivité et d'actualité. En outre, les statistiques des pages Web montrent qu'un nombre insignifiant de visiteurs recherchent des ressources nationales des MSDI via le site Web de l'OHI. Le Conseil est donc d'accord sur la recommandation du Secrétaire général visant à recentrer la fonction et la présentation d'un futur portail des MSDI (référence B C6/53). Au lieu de faire référence aux MSDI nationales concernées, avec des liens qui ne seront jamais complets ni entièrement à jour, il est proposé de se concentrer sur les couches thématiques mondiales d'informations qui sont limitées au champ d'application de l'OHI, telles que celles qui sont déjà fournies dans les catalogues en ligne de l'OHI. Quelques exemples sont énumérés ici :
  - Membres de l'OHI dans le monde
  - Couverture mondiale en cartes INT
  - Couverture mondiales en ENC
  - Statut mondial de la CATZOC (pour les producteurs d'ENC désireux de la rendre accessible au public)
  - Trafic mondial des navires signalés par AIS
  - INTOGIS III (en tant que version mondiale simplifiée du catalogue mondial S-128)
  - Index GEBCO SCUFN et Archives du SCUFN

- Couche bathymétrique mondiale (grille GEBCO)
  - Couverture mondiale des levés
  - Contenu de la C-55
  - Disposition mondiale des RSM NAVAREA
  - Démonstrateurs S-100 / exemples de bonnes pratiques
8. Cette approche peut être étendue à d'autres thèmes tels que les futurs catalogues numériques de produits et services hydrographiques (S-128) et un entrepôt mondial des aires marines protégées (S-122). Ces thèmes et d'autres thématiques d'intérêt mondial, tels que l'aménagement « vert » du territoire, contribueraient à accroître la visibilité de l'OHI et aideraient les Etats membres dans leurs tâches nationales respectives. Il est donc proposé de demander à l'IRCC de fournir des orientations au MSDIWG sur le changement d'orientation dans la mise en œuvre du But 2/cible 2.1 et d'ajouter des actions appropriées au programme de travail du MSDIWG pour l'élaboration d'une approche conceptuelle pour un portail de l'OHI sur les couches thématiques mondiales pertinentes pour la poursuite du But 2.
  9. Le Conseil propose d'être chargé de l'élaboration du prochain Plan stratégique à mettre en place pour 2027-2032 conformément au cycle de planification (référence C, article 1). Notant la mise en œuvre des indicateurs de performance stratégique en cours pour les trois programmes de travail, visant à fournir une évaluation complète de l'efficacité des activités de l'OHI à l'appui du processus de rédaction du Plan stratégique 2027-2032, le Conseil propose de continuer à mesurer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des trois programmes de travail au moyen des indicateurs de performance stratégique approuvés par le Conseil.
  10. Sur la base des orientations attendues de l'A-3, on suppose que le C-7 prévoit créera un groupe de travail chargé de l'examen du plan stratégique qui commencerait le processus de rédaction avec pour instruction de présenter un premier rapport au C-8, de faire avaliser le projet final lors du C-9 et de soumettre le résultat à l'adoption de l'A-4.
-